

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Roger Deneys*

*Date de dépôt : 17 novembre 2011*

## **Interpellation urgente écrite**

**Route des Acacias (piqûre de rappel) : piste et/ou bande cyclables ? Avec ou sans scooters et autres motos ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Comme de nombreux cyclistes, je constate avec un certain désarroi que les trop peu nombreux aménagements cyclables existants sont régulièrement « empruntés » - ou faut-il écrire « volés » ? – par des deux-roues motorisés.

Le cas de la route des Acacias est, à ce titre, exemplaire : aménagement relativement récent puisque réalisé en même temps que les voies de tram, il présente une continuité appréciable, encore trop rare à Genève, et devrait permettre aux cyclistes d'emprunter cet axe à fort trafic en toute sécurité.

Malheureusement, cette sécurité est très relative, notamment parce que des voitures se garent toujours régulièrement sur ces aménagements cyclables.

Il est également extrêmement fréquent de voir des scooters et autres motos qui empruntent ces aménagements cyclables, ce qui n'est pas sans mettre en danger les cyclistes.

Les bordures de trottoir en biseau contribuent certainement à l'utilisation massive des aménagements cyclables par les deux-roues motorisés pour remonter les files de véhicules par la droite.

Le Conseil d'Etat peut-il en l'occurrence nous rappeler quel est le statut exact des aménagements cyclables de la route des Acacias ? S'agit-il de bandes ou de pistes cyclables ? Avec ou sans bandes de délimitation continue ? Les scooters et autres motos ont-ils le droit d'emprunter ces aménagements, sur toute ou partie du parcours ? Et si, dans sa grande bonté, le Conseil d'Etat daignait aussi nous indiquer combien d'utilisateurs de deux-roues motorisés ont été sanctionnés pour d'éventuelles infractions sur ce tronçon en 2010 et 2011 ?